

Baye - Kerlouret

Identifiant PLUi : 82



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole éparable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

B 0454

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **46 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

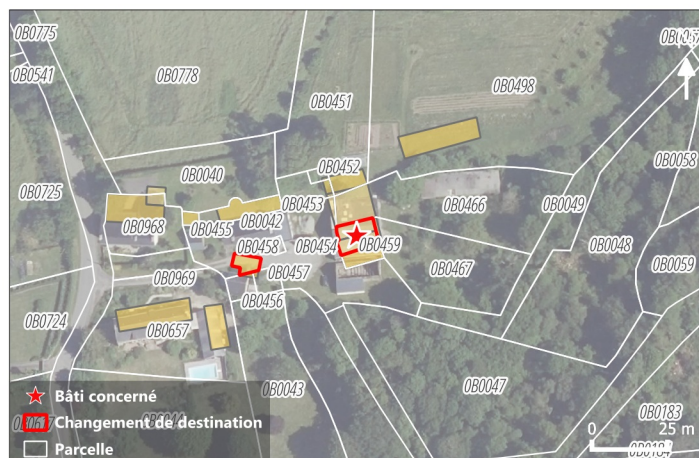
La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du projet de PLUi révisé

Pour information, l'avis simple émis par la CDPENAF au moment de l'élaboration du PLUi était : Positif

Baye - Kerlouret

Identifiant PLUi : 2927620



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole éparable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.



Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise : **B 0459**

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : **118 m²**

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du projet de PLUi révisé

Pour information, l'avis simple émis par la CDPENAF au moment de l'élaboration du PLUi était : Positif

Baye - Kermorial



Identifiant PLUi : 2927851



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole éparable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

OB 0165

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☒ Non ☐ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 205 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du projet de PLUi révisé

Pour information, l'avis simple émis par la CDPENAF au moment de l'élaboration du PLUi était : N'a pas rendu d'avis



Baye - Kermorial



Identifiant PLUi : 2927852



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole éparable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

OB 0165

Le bâtiment présente t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 51 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

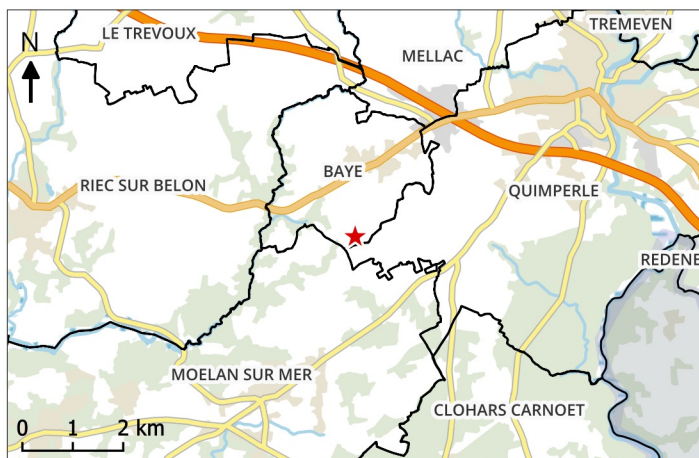
Commentaire QC à l'arrêt du projet de PLUi révisé

Pour information, l'avis simple émis par la CDPENAF au moment de l'élaboration du PLUi était : N'a pas rendu d'avis



Baye - Kermorial

Identifiant PLUi : 2927853



Environnement bâti et agricole

Bâtiment situé dans un hameau ? ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Absence de bâtiment servant à la production agricole à moins de 200 m : ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Perte potentielle de surface agricole éparable inférieure à 500 m² ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Présence d'au moins 2 habitations principales ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Si oui, sont-elles des habitations principales de non actifs agricoles : ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Caractéristique du bâtiment

Parcelle d'assise :

OB 0165

Le bâtiment présente-t-il un intérêt architectural ou patrimonial avéré ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

L'activité agricole est arrêtée depuis plus de 5 ans ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Le bâtiment a-t-il fait l'objet d'une mise aux normes environnementales avec versement de subventions publiques ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

La création d'un système d'assainissement autonome et le raccordement aux différents réseaux est-il possible ? ☐ Oui ☐ Non ☒ N.C.

Emprise au sol estimée du bâtiment en m² : 50 m²

Le bâtiment permet la création d'une habitation d'au moins 60m² de surface plancher, hors extension ☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.

La desserte du bâtiment semble-t-elle compatible avec la circulation des engins agricoles ? ☒ Oui ☐ Non ☐ N.C.

Commentaire QC à l'arrêt du projet de PLUi révisé

Pour information, l'avis simple émis par la CDPENAF au moment de l'élaboration du PLUi était : N'a pas rendu d'avis

